

Conseil d'administration du 4 mai 2017

Délibération n° 2017-09

relative à l'autorisation donnée par le conseil d'administration au directeur général de signer la convention fixant le concours financier de l'ANCOLS au titre du fonctionnement courant de ses directions territoriales supporté par les DREAL

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE NATIONALE DE CONTROLE DU LOGEMENT SOCIAL

***Vu** le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L 342-1, L 342-18, R. 342-2, dont le 1°, 6), R 342-3, et R 342-8 ;*

***Vu** le projet de convention établi entre l'ANCOLS et les services du premier ministre, ainsi que le secrétariat général du Ministère de l'écologie de l'environnement et de la mer et du Ministère du logement et de l'habitat durable ;*

DÉCIDE

Article unique : le conseil d'administration autorise le directeur général à signer la convention de fixant le concours financier de l'ANCOLS intervenant entre l'ANCOLS, les services du premier ministre, et le secrétariat général du Memme/MLhd, telle qu'annexée à la présente.

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site Internet de l'ANCOLS

Fait à
Puteaux, le 4 mai 2017

Le Président du conseil d'administration

Jean GAEREMYNCK

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant la juridiction administrative de droit commun compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication.